



Accusation de préjudice moral

Par **dandy**, le **19/03/2011** à **16:01**

Bonjour,

Je suis président d'une association.

Je reçois un courrier d'un membre de mon bureau, m'accusant d'avoir causé un "préjudice moral" lors d'un discours public.

Ce courrier est-il une menace, alors qu'il n'y pas lieu de parler de préjudice moral quand il s'agit de divergence d'opinions.

Dois-je me préparer à une procédure de la part de cette personne ou de l'association que je préside ?

Merci de votre réponse.